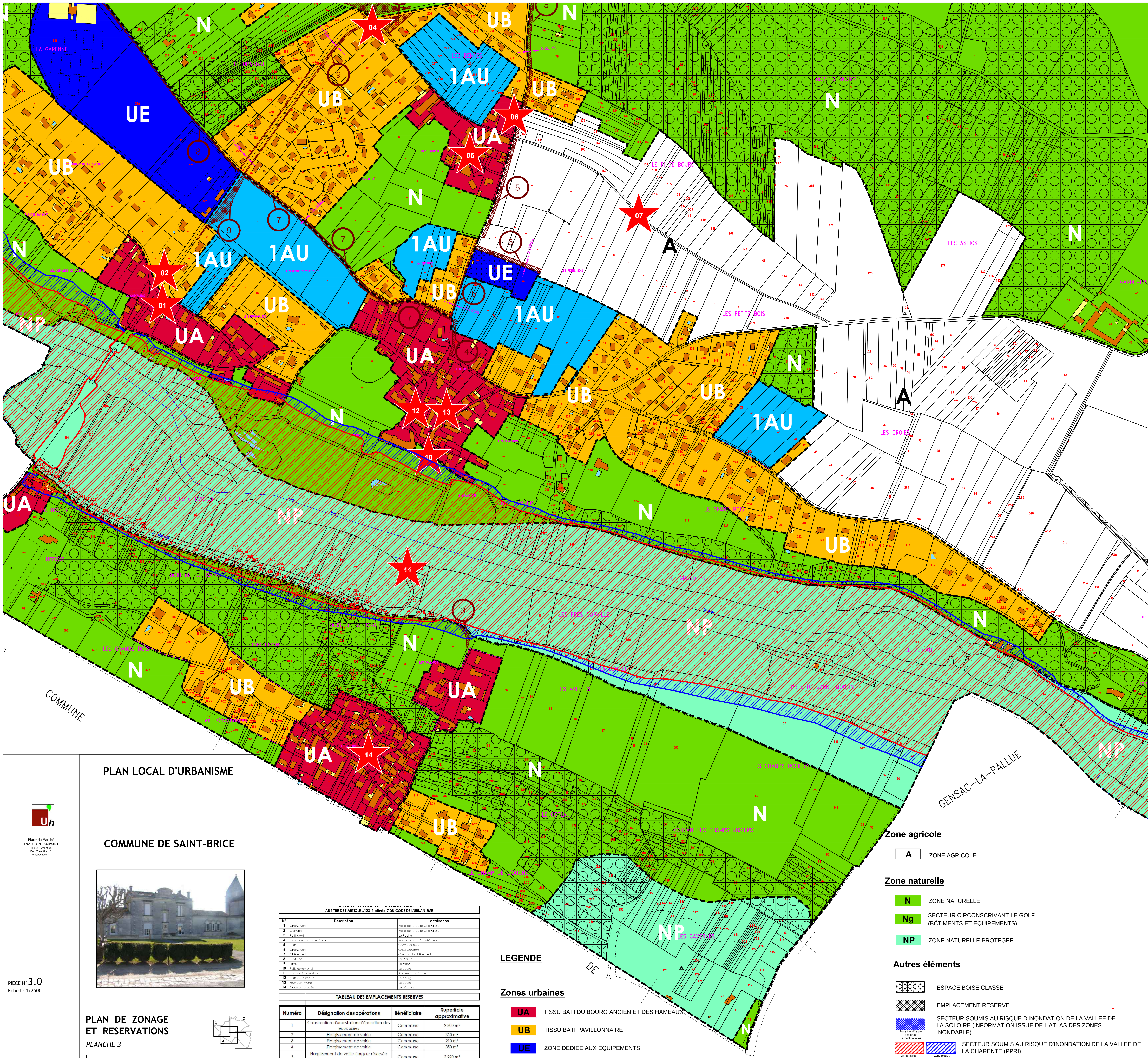




PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-BRICE



PLAN DE ZONAGE ET RESERVATIONS
PLANCHE 3

REVISION ARRETEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 03/09/2009
REVISION APPROUVEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 04/10/2010

IMPLANTATION DES EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAL ET PARTICULIER AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1 alinéa 7 DU CODE DE L'URBANISME		
N°	Description	Localisation
1	Chêne vert	Rond-point de la Charente
2	Calvaire	Rond-point de la Charente
3	Maitland	Calvaire
4	Dynastie du Saint-Cœur	Rond-point du Saint-Cœur
5	Puits	Chêne vert
6	Chêne vert	Chêne vert
7	Chêne vert	Chêne vert
8	Calvaire	Calvaire
9	Puits	Calvaire
10	Puits communal	Calvaire
11	Puits communal	Calvaire
12	Puits communal	Calvaire
13	Puits communal	Calvaire
14	Puits communal	Calvaire

TABEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Construction d'une station d'épuration des eaux usées	Commune	2 800 m ²
2	Élargissement de voirie	Commune	350 m ²
3	Élargissement de voirie	Commune	210 m ²
4	Élargissement de voirie	Commune	350 m ²
5	Élargissement de voirie (largeur réservée entre 2 et 5 mètres)	Commune	2 990 m ²
6	Élargissement de voirie et aménagement d'un sentier piéton (largeur réservée de 5 mètres)	Commune	890 m ²
7	Élargissement de voirie (largeur réservée de 2 mètres de part et d'autre de la voie)	Commune	2 000 m ²
8	Élargissement de voirie	Commune	1 490 m ²
9	Aménagement de la chaussée et des abords de la RD15	Commune	7 270 m ²
10	Aménagement d'un espace public	Commune	210 m ²

LEGENDE

Zones urbaines

- UA** TISSU BATI DU BOURG ANCIEN ET DES HAMEAUX
- UB** TISSU BATI PAVILLONNAIRE
- UE** ZONE DEDIEE AUX EQUIPEMENTS

Zones à urbaniser

- 1AU** ZONE A URBANISER PRINCIPALEMENT DESTINEE A L'ACCUEIL D'HABITAT

Zone agricole

- A** ZONE AGRICOLE

Zone naturelle

- N** ZONE NATURELLE
- Ng** SECTEUR CIRCONSCRIVANT LE GOLF (BÂTIMENTS ET EQUIPEMENTS)
- NP** ZONE NATURELLE PROTEGEE

Autres éléments

- ESPACE BOISE CLASSE
- EMPLACEMENT RESERVE
- SECTEUR SOUS RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DE LA SOLOIRE (INFORMATION ISSUE DE L'ATLAS DES ZONES INONDABLES)
- SECTEUR SOUS RISQUE D'INONDATION DE LA VALLEE DE LA CHARENTE (PPRI)

- PETIT PATRIMOINE (Article L123-1 7A du code de l'urbanisme)
- CHANGEMENT DE DESTINATION (Article L123-3 1A du code de l'urbanisme)